

La vendange très inégale en volume qui s'annonce en 2021 incite l'[ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE](#) / T : 03.89.20.16.50 (Ava) à actionner tous les leviers d'aides au profit des exploitations qui seront fortement impactées. Pour permettre aux exploitations les plus impactées par les maladies de s'en sortir, l'Ava a dressé la liste des aides accessibles aux viticulteurs. Il s'agit de faire jouer les assurances pour excès d'eau, de rentrer dans le dispositif de réduction des cotisations sociales avant la date limite du 30 septembre fixée pour le dépôt des dossiers, de voir s'il est possible pour quelques domaines d'émarger à l'enveloppe prévue pour indemniser le gel d'avril, de profiter d'un dégrèvement partiel pour la taxe sur le foncier non bâti. <https://www.ava-aoc.fr/>